



Conseil économique et social

Distr. générale
3 septembre 2020
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 19 e) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : Haut-Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés**

Note verbale datée du 31 août 2020, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter au Secrétaire général la candidature de la République du Malawi au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La République du Malawi est partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. Au fil des ans, le Malawi a fait la preuve de son attachement indéfectible aux questions relatives aux réfugiés, notamment en accueillant des réfugiés et des personnes déplacées de divers pays d'Afrique, dont le Mozambique, le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo. Il accueille actuellement plus de 38 000 réfugiés dans le camp de réfugiés de Dzaleka, dans le district de Dowa. Depuis 1994, il a également fait la preuve de son attachement aux efforts régionaux de consolidation de la paix en envoyant des contingents de maintien de la paix en République démocratique du Congo dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la brigade d'intervention de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En devenant membre du Comité exécutif et en y contribuant, le Malawi renforcerait sa participation aux activités concernant les réfugiés.

La Mission permanente de la République du Malawi vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil économique et social, au titre du point 19 e) de l'ordre du jour.

